



PREFET DE LA GIRONDE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE**

Service des Procédures Environnementales

ARRETE DU 11 JUIN 2014

**Arrêté modifiant la composition de la
Commission Locale de l'Eau du
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
« Nappes Profondes » de Gironde**

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-31 sur la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2013 portant composition de la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux "nappes profondes" de Gironde,

Vu les nouvelles désignations de l'association des Maires et de la Communauté Urbaine de Bordeaux consécutives aux élections municipales et communautaires de mars 2014,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE PREMIER – La commission locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Nappes Profondes » de Gironde est constituée comme suit :

.../...

1 - Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements publics locaux :

Collectivités	Titulaires
Conseil Régional d'Aquitaine	M. Michel DAVERAT
Conseil Général de la Gironde	M. Jacques MAUGEIN M. Alain RENARD M. Vincent NUCHY
Association des Maires de la Gironde	M. Jean-Pierre TURON maire de Bassens
	M. Pierre DUCOUT maire de Cestas
	M. Hervé SEYVE maire de Saint-Jean D'Illac
	M. Allain CAMEDESCASSE maire de Sainte Hélène
	M. Jean-Marc SUBERVIE maire de Villenave de Rions
	M. Daniel SAINT-MARC maire d'Aubiac
Communauté Urbaine de Bordeaux	M. Gérard CHAUSSET
	Mme Anne-Lise JACQUET

2 - Collège des représentants des Usagers, des Propriétaires riverains, des Organisations Professionnelles et des Associations concernés :

Organisations représentées	Titulaires
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	M. Jean-Daniel CAILLET
Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne	M. Luc GAUDILLERE
Chambre d'Agriculture de la Gironde	M. Xavier de SAINT LEGER
SEPANSO	M. Thierry ALEZINE
Fédération de Pêche (FDAAPPMA)	M. Thierry MOISSONNIER
Association des Consommateurs (C.L.C.V)	Mme. Caroline GOTTER
Association (CREPAQ)	M. Dominique NICOLAS

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements Publics :

- Représentant du Préfet Coordonnateur de bassin : M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant,
- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine ou son représentant.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres de la commission locale de l'Eau est de six ans à compter du renouvellement complet de la Commission locale de l'Eau effectué le 20 septembre 2011. Les nouveaux membres désignés par l'association des maires et la Communauté Urbaine de Bordeaux le sont pour le mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : En cas d'empêchement, les membres pourront donner mandat à un autre membre du même collège et dans ce cas, chaque membre ne pourra recevoir qu'un seul mandat.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2013.

ARTICLE 6 : Publication et exécution :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et la liste des membres de la CLE sera actualisée sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

ARTICEL 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, le Président de la Commission Locale de l'Eau, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux le, 11 JUIN 2014

LE PREFET,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-Michel BENEFCARRAX